



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les réponses du Parti socialiste à vos deux questions.

Très cordialement,  
L'équipe de campagne Européennes 2014

### **Question n°1**

Parmi les biens universels figure la santé.

L'accès de tous à des soins de qualité est la priorité N°1, incontestablement. Même si "la santé est une compétence formelle des États membres", l'UE a un rôle important à jouer pour encourager les États membres à protéger les systèmes de santé et les mécanismes de protection sociale en temps de crise et les rendre encore plus accessibles. Pour nous, la santé n'est pas une marchandise ! Elle doit, partout en Europe, être accessible, efficace, solidaire et universelle.

Une santé à deux vitesses et la dégradation des systèmes de protection sociale ne sont pas acceptables. Parallèlement, l'Union à vocation à s'emparer d'enjeux nouveaux tels la mobilité des professionnels, la démographie médicale, ou le vieillissement de la population. Aujourd'hui, les niveaux des services de santé ne sont pas les mêmes en Pologne, en Espagne, en France ou en Angleterre. Il existe encore trop de disparités de moyens financiers, de capacités d'accueil, de formations et d'expertises, nous devons les réduire. Nous voulons également promouvoir la mobilité des patients en la facilitant, mais aussi en l'encadrant car le tourisme médical n'est pas une option.

Nous voulons aussi améliorer la surveillance et la préparation face aux épidémies et aux nouveaux défis liés au changement climatique, et renforcer l'efficacité et l'indépendance de la pharmaco-vigilance au niveau européen afin d'éviter de nouveaux scandales comme celui du *Mediator*.

### **Question N°2**

En ce qui concerne le Traité transatlantique, il est nécessaire, tout d'abord, que les négociations engagées se déroulent avec plus de transparence. Nicole Bricq avait

d'ailleurs formellement demandé la publication du mandat. Martin Schulz, notre candidat à la présidence de la Commission européenne, est le seul à avoir pris l'engagement, s'il est élu, de demander la publication complète du contenu des échanges entre les deux parties et de former un groupe de travail rassemblant société civile, experts et syndicats.

Nous avons également demandé à la Commission de nous tenir plus régulièrement informés, en particulier dans les commissions du commerce, de l'agriculture, de l'environnement et de la santé, de l'évolution des tractations qui s'étendront probablement sur plusieurs années.

Par ailleurs, avant même le lancement de ces négociations, il y a à peine un an, le Groupe des Socialistes et des Démocrates avait souhaité que le mandat confié à la Commission soit le plus clair possible. Nous avons ainsi pu formuler certaines exigences. Elles nous permettront d'analyser le texte final et conditionneront notre prise de décision, une fois les pourparlers achevés.

En ce qui concerne la santé des Européens :

"L'Acquis Communautaire" de l'UE ne peut nullement être compromis. L'ouverture des marchés et toute intensification de la concurrence ne peuvent s'opérer au détriment de la sécurité des consommateurs, de la santé des Européens et de leurs conditions de travail. Dans le domaine de l'alimentation et de la protection des consommateurs, et des Européens, la Commission européenne doit insister sur le maintien du "principe de précaution". Ainsi faut-il veiller, en matière notamment de sécurité alimentaire, à empêcher l'importation dans l'Union de viande provenant d'animaux traités aux hormones et à certains produits issus des biotechnologies.

De même, il faudra s'assurer que le TTIP ne portera pas atteinte aux normes sanitaires et phytosanitaires relatives aux organismes génétiquement modifiés en vigueur dans l'Union.

Il ne faut pas que de la viande prélevée sur des animaux clonés, traités aux hormones ou génétiquement modifiés et de la viande en provenance des États-Unis traitée à l'hypochlorite de sodium, pénètrent l'UE.

Le Parlement européen, et en première ligne les eurodéputés socialistes français, ont beaucoup contribué à la définition du mandat donné à la Commission par le biais d'une résolution définissant les conditions d'un éventuel accord. La plupart d'entre elles ont été reprises dans le mandat de négociation que le Conseil a confié à la Commission. A titre d'exemple, «*Le respect de nos choix collectifs en matière d'OGM, de clonage et de santé, celui du principe de précaution*» est exigé à l'article 25 de ce mandat.

Pour nous, cet accord ne doit en rien empêcher les législateurs nationaux de voter des lois. C'est bien le moins. Ni d'agir au niveau local et régional, dans des domaines tels que la sécurité sociale, la protection de la santé et de la sécurité au travail, la protection des consommateurs. Il doit préserver les législations en vigueur. Les gouvernements ne doivent en aucun cas être empêchés de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts des travailleurs, des consommateurs et des citoyens dans leur ensemble.

Une fois l'accord conclu, le texte devra être minutieusement analysé et évalué. Nous le ferons. Si celui-ci ne convient pas aux Européens, le Parlement européen pourra le rejeter en utilisant son droit de veto. Nous avons déjà démontré que nous prenons notre droit de veto très au sérieux par le rejet clair du Parlement européen de l'accord ACTA.

Les députés européens socialistes ont conditionné leur approbation à des conditions précises<sup>1</sup>. En clair, voter pour des socialistes, c'est s'assurer que le TTIP ne passera pas si ces conditions ne sont pas respectées (pas d'arbitres internationaux au-dessus des lois européennes et françaises, pas d'OGM ni de bœuf aux hormones, pas de révision à la baisse de nos normes sanitaires, sociales et environnementales etc.).

---

<sup>1</sup> <https://www.choisirnotreeurope.fr/campagne> - 74 questions et réponses pages 98 à 103